

## **Le Seuil du Poitou en route vers un territoire plus durable !**

Le territoire du Seuil du Poitou est doté d'un SCOT (Schéma de cohérence territoriale) depuis le 14 août 2020. Il définit 52 objectifs qui convergent principalement vers l'atténuation du changement climatique. Ce sujet qui, aujourd'hui, ne laisse plus de glace (en atteste la Convention citoyenne pour le climat), implique de lutter sur tous les fronts en même temps et de façon transversale afin d'éviter que des mesures bénéfiques pour la planète dans un domaine précis n'engendre d'effets néfastes dans un autre, à l'exemple de l'usage intensif du numérique : il permet de limiter les déplacements, mais consomme beaucoup d'énergie par ailleurs.

Cette globalisation des enjeux se retrouve dans le SCOT du Seuil du Poitou qui couvre 130 communes réparties dans quatre intercommunalités (Grand Poitiers, Grand Châtelleraut, Haut-Poitou, Vallées du Clain). Ses objectifs visent l'aménagement cohérent de ce territoire dans des domaines qui interagissent les uns avec les autres : espaces naturels et agricoles, habitat, transports et déplacements, commerce, économie, équipements et services, et environnement. Autant de domaines qui peuvent vous concerner directement.

Par exemple, le SCOT demande de privilégier le renouvellement urbain en solution alternative à la construction systématique de nouvelles habitations sur des espaces naturels et agricoles.

Par exemple, plutôt que de construire systématiquement de nouvelles habitations en grignotant les espaces naturels et agricoles, le SCOT demande d'exploiter au mieux les possibilités de renouvellement urbain.

Ces objectifs seront principalement appliqués par le biais des plans locaux d'urbanisme qui devront être en accord avec eux.

Pour en savoir plus,  
Téléchargez le guide « REPÈRES »



[Scot-seuil-du-poitou.fr](http://Scot-seuil-du-poitou.fr)